

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL LOCAL DES PARENTS 13 DECEMBRE 2016

Rappel de l'ordre du jour

Introduction

Abdoulaye SANGARÉ, adjoint au maire chargé de l'éducation

Keltoum ROCHDI, conseillère municipale déléguée aux conseils d'écoles et aux ALSH

20H30/21H :

Définition du fonctionnement et règlement intérieur du conseil local des parents de la ville de Cergy

21h/21h30 :

La sécurité dans les écoles

21h30/22h :

Travail en sous-groupes autour de deux thématiques :

Les modalités de l'évaluation du PEDT

Les modalités de l'évaluation du processus de réservation

22h/22h15 :

Restitution

22h15/22h30 :

Questions/réponses

Documents joints aux participants

Ordre du jour

Projet de règlement du CL

Un document PowerPoint appuie la présentation : elle est jointe au compte-rendu.

Liste des présents

Monsieur Jeandon, Maire de Cergy

Monsieur Sangaré, 4ème adjoint délégué à l'éducation

Madame Rochdi, conseillère municipale déléguée aux conseils d'écoles et aux conseils d'école

Monsieur Dholland, Conseiller technique auprès du cabinet du Maire

Monsieur Lardy, directeur de l'éducation

Monsieur Diallo, Responsable du service enfance

Madame Chelghoum, Coordinatrice de Projet et des Relations aux écoles et usagers

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame Azafat, école le parc (maternelle)

Madame Badache, école les châteaux élémentaire

Madame Ben Amor, école le chemin dupuis maternelle

Madame Ben Zerroug –Bechna, école le village élémentaire

Madame Beraud, école le hazay maternelle

Madame Bondoa, école la sébile élémentaire

Madame Coulanges, école la chanterelle maternelle

Madame Decaulne, école les tilleuls maternelle

Madame Dulhoste, école le village maternelle

Madame Dumbuya, école les genottes élémentaire

Madame Eudier, école la justice (élémentaire)

Madame Felicite-Zulma, école les châteaux maternelle

Madame Guilcher, école la sébille maternelle

Madame Goloko, école la chanterelle élémentaire

Madame Hezouani, école l'escapade élémentaire

Madame Jingand, école le terroir élémentaire

Madame Jason, école le nautilus

Madame Laronha, école le point du jour maternelle

Madame Le Berre, école le hazay élémentaire
Madame Legrand Fontannet, école les touleuses élémentaire
Madame Lemaire, école le terroir maternelle
Madame Macre, école les chênes élémentaire
Madame Martial, école les chênes maternelle
Madame Meddar, école le hazay élémentaire
Madame Ogier, école le village maternelle
Madame Ouali, école la chanterelle maternelle
Madame Pard, école les essarts maternelle
Madame Radou, école le nautilus
Madame Suares, école les terrasses élémentaire
Madame Tang, école le village élémentaire
Madame Zekiri, école le chemin dupuis élémentaire
Monsieur Babin, école le ponceau maternelle
Monsieur Bach, école le point du jour élémentaire
Monsieur Boulay-Claverie, école les tilleuls élémentaire
Monsieur Chaumont-Legendre, école le gros caillou maternelle
Monsieur Coulange, école le bontemps maternelle
Monsieur Delapierre, école les terrasses élémentaire
Monsieur Djedia, école la belle épine élémentaire
Monsieur Garcia, école les essarts élémentaire
Monsieur Petitpied, école la belle épine maternelle

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chelghoum. Les secrétaires de séance sont M.Sangaré, et Mme Tang.

Par ailleurs, le conseil propose la création d'une FAQ (Foire Aux Questions) sur le site internet de la ville. Les services se chargent de l'évaluation de la faisabilité technique.

M.Sangaré précise qu'un rapport général de l'activité du conseil local sera proposé en fin d'année scolaire.

Point n°1 adoption du règlement intérieur du Conseil Local

Le conseil adopte les propositions de modifications suivantes :

- corriger dans l'article 1 : Le conseil local des parents est consulté sur les grands chantiers de la politique d'éducation de l'équipe municipale, sur les temps périscolaires ainsi que les sujets d'actualité du primaire de ces temps.
- ajouter que le compte-rendu est accessible en téléchargement sur le site de la ville (article 3).
- rajouter : le conseil local fixe l'ODJ d'une réunion à une autre, à la fin de chaque séance.
- rajouter la possibilité de convocation extraordinaire du conseil local en cas de nécessité (article 4).

Point n°2 la sécurité dans les écoles

- Présentation des travaux et réflexions en cours sur la sécurisation des écoles dans le cadre des PPMS (plan particulier de mise en sécurité) anti-intrusion /attentat.

Le conseil s'interroge sur la question du signal d'alerte. M.Diallo précise que les différents interlocuteurs examinent les possibilités techniques de mise en place d'alarme sonore type alarme incendie.

Il est évoqué l'existence de serrures connectées.
Rappel de la nécessité d'une cohérence entre le temps scolaire et les temps périscolaires.
Les cas particuliers (cf LCR des Chênes) sont également à l'étude.

➤ Le conseil aborde également les questions de sécurité dans l'école :

- les jeux dangereux : M.Delapierre président de la coordination pour Cergy propose de retrouver les travaux réalisés par le passé par l'association sur ce sujets (information / prévention).
- la violence à l'école : Mme Rochdi rappelle les mesures en la matière comme la procédure d'avertissement sur les temps périscolaires ou encore la médiation par les pairs.
- question de la formation des agents de la ville à la sécurité incendie ou aux 1ers secours : les agents ont la possibilité régulière de se former. Le service enfance est vigilant à permettre l'accès au fur et à mesure des départs et arrivées des agents dans le service.

M.Diallo rappelle que les enseignants sont formés par l'Education Nationale.
Par ailleurs, la ville a collaboré avec l'Education Nationale sur les formations PPMS : ainsi ; les Responsables Périscolaire sont pu bénéficier de la même formation que les directeurs d'école sur ce point.

- question de l'état du contenu des malles PPMS : effectivement certains matériels sont devenus défectueux (piles des talkies walkies par exemple). La ville est actuellement dans une démarche de remplacement de ces matériels.

➤ Le conseil aborde également les questions de sécurité aux abords des écoles :

- le conseil soulève la possibilité de réaliser des marquages au sol devant certaines écoles afin de matérialiser la zone de passage de la sortie des élèves et d'éviter ainsi les attroupements.

Mme Rochdi rappelle la présence d'agents de sécurisation des passages piétons à l'abord de beaucoup des écoles de la ville. Le conseil aimerait d'ailleurs connaître les critères de choix des emplacements de ces aides à la traversée.

Le conseil suggère la mise en place systématique de ralentisseurs devant les écoles.
Sangaré rappelle, d'une part, que l'ensemble des rues de la ville ne sont pas nécessairement sous gestion communale. C'est le cas des routes départementales ou encore des voies privées. Ce qui complexifie les possibilités de réalisation.

D'autre part, on constate que l'existence de ralentisseurs n'empêche malheureusement pas le manque de civisme des conducteurs. De plus, les rues situées devant les écoles passent de plus en plus en zone 30.

Point n°3 : travail en sous-groupes autour de 2 thématiques.

- restitution du groupe de travail sur l'évaluation du processus de réservation.

Le groupe propose d'évaluer :

- les délais appliqués.
- l'intérêt de la réservation pour certains temps (le matin par exemple), ainsi que le doublon créé avec l'appel en classe le matin.
- les objectifs de la mise en place de la réservation (lutter contre le gâchis/renforcer la sécurité)
- l'utilisation du portail familles (et son attractivité)
- la surfacturation (et notamment son montant).

Le groupe propose la composition d'un groupe de travail sur ce sujet.

Il est demandé une présentation du diagnostic par la ville, qui servira de base de discussion et d'évaluation au groupe de travail.

- Restitution du groupe de travail sur l'évaluation du PEDT

Le groupe propose de réfléchir aux conséquences de la mise en place des TAP sur les écoles. L'évaluation de la mise en place de ce projet doit être réalisée début 2016 : en effet, le nouveau PEDT (qui tiendra compte de cette évaluation) rentrera en vigueur à la rentrée 2017.

-la communication en direction des familles (en particulier liée aux consignes vigipirate) : le contenu, le choix des enfants, l'organisation en général, le fil conducteur etc.

-les compétences des animateurs : quelle évolution ?

-l'évaluation de la transmission scolaire / périscolaire.

-le rôle des TAP dans la vie quotidienne de l'enfant.

Le groupe propose également que cette thématique fasse l'objet d'un groupe de travail.

Intervention de M.J-P Jeandon, Maire de Cergy.

Monsieur le Maire propose au conseil local de porter sa réflexion sur différents points :

-les TAP maternels

-le travail collaboratif scolaire / périscolaire

-amélioration du portail familles

-travailler sur l'ensemble du processus de réservation

Prochaine séance du conseil local des parents

Mardi 31 janvier 2017

Le conseil fait des propositions de points à verser à l'ODJ.

Ces propositions serviront de base à l'élaboration de l'ordre du jour des prochains conseils locaux.

-la démographie scolaire et la carte scolaire (intervention du cabinet en charge de l'étude de cartes scolaire sur la ville)

-le processus d'inscriptions scolaires

-le transport scolaire

-le patrimoine dans les écoles

-la restauration scolaire

-l'écocitoyenneté à l'école